

EDITO – LE TUEUR EN SERIE DE GENIS - Novembre 1899. La IIIe République est présidée par Emile Loubet. Tout semble tranquille pour les 1.500 habitants de Génis. Pourtant, dans les environs, le placier du marché d'Excideuil est abattu d'un coup de fusil le 23 novembre 1899, devant la halte du tacot à Preyssac d'Excideuil. Deux jours plus tard, à Cubjac, c'est une veuve qui est assassinée dans une ferme. Le 30 novembre un fermier est tué d'une balle dans la tête, au nord de Génis, sur la route de Payzac. Une psychose se crée dans la région, les gendarmes d'Excideuil patrouillent à cheval et tombent sur un homme armé d'un fusil qui fuit à leur vue. Finalement arrêté, l'homme est rapidement confondu. Il s'agit de Jean Mérilhou, un célibataire de 30 ans, né à la Grassetie à Génis, vivant près de La Borgne à Anliac. Scieur de profession, il vit surtout de braconnage. Lors de son premier interrogatoire par le juge de paix d'Excideuil, les gendarmes doivent intervenir pour empêcher la population de le lyncher. Transféré à la prison de Périgueux, Jean Mérilhou avoua ses crimes et leurs mobiles purement crapuleux. Il ne fut jamais jugé car il se suicida en octobre 1900, peu avant son procès. **Jacques Bolle**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	€	RECETTES	€
Charges générales	96 277	Impôts et taxes	265 488
Personnel	158 787	Dotations de l'Etat	128 610
Intérêts d'emprunts	3 607	Produits des services et du domaine	35 735
Subventions aux associations	1 060	Revenus des immeubles	17 460
Gestion courante et amortissements	64 561	Divers (remboursement, produit exc.)	35 606
TOTAL DÉPENSES	324 292	TOTAL RECETTES	482 899
<i>Autofinancement dégagé pour l'investissement 2023</i>		158 607	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	€	RECETTES	€
Travaux de la Poste	12 161	Subvention de l'état	13 269
Matériel pour l'adressage	5 100	Récupération de TVA	5 714
Voirie	42 061	EXERCICE COMPTABLE MUNICIPALITÉ DE GENIS ANNEE 2023	
Divers matériels et fournitures	2 313		
Capital des emprunts	20 471		

FISCALITE LOCALE – Les taxes sur le foncier bâti et non bâti et la taxe d'habitation constituent la principale source de revenus pour la municipalité et la communauté de communes. Le calcul des bases imposables et les taux applicables sont revus chaque année. Alors que les bases ont été revues à la hausse par l'état en 2022 et 2023, les taux appliqués par la municipalité n'ont pas évolué depuis 9 ans. Face à l'inflation des dernières années et afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la commune, nous avons décidé cette année d'augmenter de 2% l'ensemble des taxes sur le foncier bâti ou non et sur la taxe d'habitation. A titre d'exemple, une taxe de 100€ passera à 102€. Rappel : seuls les propriétaires de résidences secondaires seront redevables de la taxe d'habitation en 2024.

VOIRIE – Le réseau d'eau a été renouvelé sur la route de Moruscles. Ces travaux ont entraîné des dégâts conséquents sur la route qui était déjà en mauvais état. Une réfection est en cours d'étude pour réalisation en 2024.

CEREMONIE du 8 mai, rdv à 11h à la Mairie.

ANIMATIONS – Fête de la lampe le 18 mai - Fête du Goujon le 25 mai - Vide-grenier des chineurs le 2 juin - Fête de la musique et feu de la St Jean le 22 juin

VISITE DECOUVERTE A GENIS

– Les représentants de la Communauté de communes sont venus visiter nos centrales électriques ainsi que la ferme d'héliculture de Mélody Perret.



ECOLE – Une coopérative scolaire récemment créée travaillera étroitement avec l'amicale laïque pour organiser des sorties scolaires et des activités périscolaires.

FIBRE – Le Camion Fibre Orange sera à Génis le 14 mai, place de la Mairie, 10h à 12h30 et 13h30 à 17h30

ELECTIONS EUROPEENNES – Elles se dérouleront le dimanche 9 juin de 8h à 18h. Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en ligne sur le site du Service Public jusqu'au 1er mai ou en Mairie jusqu'au 3 mai.

DEMARCHES D'URBANISME - Vous avez désormais la possibilité de faire vos démarches d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire et certificats d'urbanisme) par voie dématérialisée à <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>

Le dépôt papier restera toujours possible auprès de notre secrétariat de mairie.

